

**CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013
CONVENTION SPECIFIQUE D'APPLICATION AVEC LE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Extraits

I La compétitivité et l'attractivité des territoires

D. Accessibilité ferroviaire

L'amélioration de l'accessibilité du département des Alpes de Haute Provence par voie ferrée est essentielle, à l'heure où le développement des transports alternatifs est affiché comme une priorité nationale. Elle devra être accompagnée par une adaptation des interfaces multimodales performantes et confortables.

Le désenclavement du Département passe par une restructuration de la ligne du Val de Durance et son électrification.

Elle doit prévoir, dans son dimensionnement final la traversée du col de Montgenèvre. Mais cette perspective quoiqu'on fasse ou dise est une perspective à long terme dont la défense et l'affichage ne doivent pas tenir lieu d'arguments pour ne pas entreprendre, dans l'urgence, de sauver l'existant.

I. OPERATIONS IDENTIFIEES DANS LE CPER POUR LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Grand Projet I : Améliorer l'accessibilité de la région et faciliter les relations internes

Le Département des Alpes de Haute-Provence attache un intérêt particulier à l'amélioration des infrastructures d'accès à son territoire. Il contribuera en fonction de ses possibilités à l'amélioration de ces équipements et pourra décider de participer au financement d'opérations de ce type

Action 1.2.1 : Modernisation de la ligne des Alpes d'Aix à Briançon

La ligne ferroviaire reliant Marseille à Briançon dispose d'une infrastructure très vétuste, ne permettant pas d'offrir un service ferroviaire satisfaisant. La modernisation complète de l'infrastructure de la ligne des Alpes répond à un besoin important en terme d'aménagement et de désenclavement des territoires traversés. Une attention particulière sera portée à la desserte de Cadarache (ITER, CEA).

La capacité de la ligne et les temps de parcours seront améliorés afin de faire le lien entre ITER et le réseau TGV national. L'objectif est d'assurer sur la partie basse de la ligne des Alpes, d'Aix à Manosque, une desserte aux 30 minutes en heure de pointe et sur la partie haute de la ligne une desserte aux 60 minutes entre Aix et Gap.

Les travaux sur la partie d'Aix à Manosque permettront des relèvements de vitesse et une augmentation de capacité générale de la ligne.

Sur la partie haute de la ligne, la mise en qualité de la voie et la modernisation de certaines installations (croisements) sont indispensables pour assurer l'objectif de desserte.

Les études préliminaires sont en cours et seront achevées dans le courant du premier semestre 2007.

		Etat	Région	RFF	CG 04	Autres	Total
Participation financière en M€	Travaux sur partie Aix-Manosque	20	20	20	5	9	74
	Travaux sur partie haute	10	15	10	0	5	40

Action 1.3.2 : Etudes de faisabilité économique et technique de la percée ferroviaire du Montgenèvre (p.31)

Le Département des Alpes de Haute Provence attache un intérêt particulier à cette action et contribuera dans toute la mesure du possible à sa mise en œuvre. C'est ainsi qu'il pourra décider de participer au financement d'opérations qui s'inscrivent dans cette action dès lors que celles-ci seront retenues par les comités de programmation.

	Etat	Région	RFF	CG 04	Autres	Total
Participation financière en M€	5	10	1	1	3	20

**Le Préfet de région
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Le Président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Le Président du Conseil général
des Alpes de Haute-Provence**

Michel SAPPIN

Michel VAUZELLE

Jean-Louis BIANCO

En présence de la Préfète des Alpes de Haute-Provence

Béatrice ABOLLIVIER

Fait à Digne-les-Bains, le 1^{er} février 2008